

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2334

14 décembre 2006

SOMMAIRE

ABN Amro Life S.A., Luxembourg	111996	KSA, S.à r.l., Luxembourg	111991
Aerium Place de Paris, S.à r.l., Senningerberg . .	112027	Laios S.A., Luxembourg	112024
Aerium Quelbuild, S.à r.l., Senningerberg	112006	LDV Management, S.à r.l., Senningerberg	112003
Anfe Financing International S.A., Luxembourg . .	112003	LDV Management, S.à r.l., Senningerberg	112004
Ansep S.A., Luxembourg	112030	Marber Bou S.A., Luxembourg	112007
APM Participation Blere Laval S.A., Luxembourg	111997	Metaform, S.à r.l., Luxembourg	112008
AVA Capital S.A., Luxembourg	111986	Metaform, S.à r.l., Luxembourg	112009
AVA Capital S.A., Luxembourg	111987	Multisoft, S.à r.l., Pétange	112005
Avery Dennison Investments Luxembourg, S.à r.l., Rodange	112030	Multisoft, S.à r.l., Pétange	112005
Avery Dennison Investments Luxembourg, S.à r.l., Rodange	112032	Neo Project, S.à r.l., Clemency	111998
Axis Advisory S.A., Luxembourg	112012	Neo Project, S.à r.l., Clemency	111998
Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité, S.à r.l., Luxembourg	112001	Oster, G.m.b.H., Luxembourg	111995
CA.P.EQ. Partners V & Cie S.C.A., Luxembourg.	112007	P.E.F. S.A., Paris Euro Fashion, Luxembourg . . .	111999
Cole Bay, S.à r.l., Luxembourg	112009	Passeport pour la Liberté, A.s.b.l., Luxembourg .	112025
Construmulti, S.à r.l., Hagen	111999	PRE CO TEC, S.à r.l., Niederkorn	111991
Construmulti, S.à r.l., Hagen	112000	PRE CO TEC, S.à r.l., Niederkorn	111991
Corvin S.A., Luxembourg	111997	Praedium Holdings, S.à r.l., Senningerberg	112028
Dallayrac Investments S.A., Luxembourg	111988	Praedium Holdings, S.à r.l., Senningerberg	112029
Danske Bank International S.A., Luxembourg . . .	111992	Profiltech S.A., Luxembourg	112016
Diamond I Sicav, Luxembourg	112008	Qmagic, S.à r.l., Luxembourg	112030
Direct Mezzanine 2006 Onshore, S.à r.l., Luxem- bourg	112030	Quattrop, S.à r.l., Luxembourg	112011
DS Eupen, S.à r.l., Luxembourg	112007	Real Estate Capital S.A., Luxembourg	111998
Européenne de Titrisation S.A., Luxembourg . . .	112012	Real Estate Investments S.A., Luxembourg	112001
FAM Sports, S.à r.l., Luxembourg	112007	Rhiag S.A., Luxembourg	112001
Fruit Invest S.A.H., Luxembourg	111992	SES Astra S.A., Betzdorf	112003
Gearbox Event Logistics S.A., Dudelange	111994	SES Global Africa S.A., Betzdorf	112006
Global Metall, S.à r.l., Luxembourg	112016	SES Global Europe S.A., Betzdorf	112005
Global Metall, S.à r.l., Luxembourg	112017	Serrano S.A., Luxembourg	111994
Hyosung Luxembourg S.A., Colmar-Berg	112019	Sopromex S.A., Luxembourg	112006
Infrastructure JVCo (Lime), S.à r.l., Luxembourg	112012	Stelios CDO S.A., Luxembourg	112018
IRACO, Comptoir d'Importations, Représenta- tions et Agences S.A., Luxembourg	112009	Teambrunswick Group S.A., Luxembourg	112017
(ITAF) Italiana Turismi Agricoli Faber S.A.	111996	Teambrunswick Group S.A., Luxembourg	112018
(ITAF) Italiana Turismi Agricoli Faber S.A., Lu- xembourg	111996	Thaddeus International, S.à r.l., Luxembourg . . .	112029
		Ultra Shipping, S.à r.l., Luxembourg	112028
		Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, S.à r.l., Lu- xembourg	111995
		Zwick-Zimmer S.C.I., Pétange	112011
		Zwick-Zimmer S.C.I., Pétange	112012

**AVA CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. D INVEST LUX HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 78.048.

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D INVEST LUX HOLDING S.A., avec siège social à L-1027 Luxembourg, 2A, place de Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 78.048 constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 16 mars 2001 numéro 201. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 17 novembre 2003 numéro 1208.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Charlotte Fouquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Fouquet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en AVA CAPITAL S.A. et adaptation subséquente de l'article premier des statuts;

2. Transfert du siège social au 28, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg;

3. Abandon du régime fiscal de Holding 29, ainsi que l'ajout à l'objet social des activités de conseil en gestion et en organisation auprès de sociétés et d'une manière générale toutes activités se rapportant à des activités de conseil économique et adaptation subséquente de l'article 4 des statuts;

4. Démission de Messieurs Romain Lutgen, Vincent Pouilley et Yves Maire en qualité d'administrateur de la société et démission de Messieurs G. Malhomme et Y. Maire en qualité d'administrateur-délégué; décharge à leur accorder;

5. Nomination en qualité de nouvel administrateur de la société Monsieur Safyurtlu Ladislav, né le 6 décembre 1974 à Paris 16^e, Administrateur de Société, résidant professionnellement au 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg;

6. Autorisation au conseil d'administration de nommer un nouvel administrateur-délégué;

7. Démission du commissaire aux comptes et décharge à lui accorder;

8. Nomination à la fonction de commissaire aux comptes de Monsieur Hervé Lillo, Expert-comptable, né le 19 novembre 1932 à Hussein Dey (Algérie), demeurant 6, rue de Champagne, F-91160 Longjumeau;

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en AVA CAPITAL S.A. et adaptation subséquente de l'article premier des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de AVA CAPITAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 2A, place de Paris à L-1027 Luxembourg au 28, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime légal et fiscal de Holding 29, ainsi que d'ajouter à l'objet social les activités de conseil en gestion et en organisation auprès de sociétés et d'une manière générale toutes activités se rapportant à des activités de conseil économique.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet les activités de conseil en gestion et en organisation auprès de sociétés et d'une manière générale toutes activités se rapportant à des activités de conseil économique.»

La société a également pour objet la prise de participations et d'investissements sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie achat, de souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, actions, parts sociales, obligations, gérances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, sans que cette énumération ait caractère limitatif.

La société n'exercera pas d'activité industrielle ou commerciale et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La société pourra cependant participer à la création et au développement d'entreprises industrielles, commerciales et immobilières et leur prêter tous concours par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut aussi acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

D'une façon générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Romain Lutgen, Vincent Pouilley et Yves Maire en qualité d'administrateur de la société et démission de Messieurs Gilles Malhomme et Yves Maire en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une période de 6 ans, en qualité de administrateur de la société, Monsieur Ladislav Safyurtlu, né le 6 décembre 1974 à Paris 16^e, Administrateur de Société, résidant professionnellement au 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs encore en place pour une nouvelle période de 6 ans, le conseil d'administration étant donc composé de Messieurs Gilles Malhomme et Ladislav Safyurtlu et de Madame Charlotte Lottin (Fouquet).

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de nommer en son sein un nouvel administrateur-délégué.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes en fonction et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans Monsieur Hervé Lillo, Expert-comptable, né le 19 novembre 1932 à Hussein Dey (Algérie), demeurant 6, rue de Champagne, F-91160 Longjumeau.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Fouquet, G. Malhomme, V. Fouquet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, vol. 155S, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

(123351.3/202/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**AVA CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. D INVEST LUX HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 78.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

(123355.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

DALLAYRAC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 121.199.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino et Monsieur François Manti tous deux avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (Soparfi) qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DALLAYRAC INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établie à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront devenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, le développement, la location, le financement et la mise en valeur d'actifs immobiliers situés aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions et restrictions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts

Art. 6. La société peut émettre des obligations, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf en cas d'urgence qui doit être spécifiée dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion. Le conseil d'administration peut valablement statuer sans convocation préalable si tous ses membres sont présents ou dûment représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent aux lieux, date et heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix pour ou contre une résolution, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être constatées par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée, ou par les statuts de la société, à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en accord avec les conditions de la loi.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs et confier la direction de toutes les affaires ou d'une branche spécifique de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spécifiques pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. Il peut aussi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, nommé(s) administrateur(s)-délégué(s).

Art. 12. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de tous les administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur-délégué ou par la signature unique de toute personne ou personnes auxquelles ces pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le premier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un dimanche ou un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu décidé par le conseil d'administration.

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et prendra des décisions sur toutes questions qui lui auront été soumises régulièrement.

Art. 17. Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la simple majorité des votes émis.

Art. 18. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils énoncent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 19. L'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prescrits par la loi peut modifier les statuts dans toutes ses dispositions.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve obligatoire aura atteint le dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi pour une modification des statuts.

Art. 23. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et rémunération.

Dispositions générales

Art. 24. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Souscriptions - paiements

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Capital libéré (EUR)	Nombre d'actions
1. INTERCONSULT, prédésignée	99.900	99.900	999
2. M ^e Beatriz Garcia, prédésignée	100	100	1

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois en 2007.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- M^e Beatriz Garcia, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.

4. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est nommée commissaire-aux-comptes.

5. Le siège de la société est fixé au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

6. Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010.

7. Le mandat du commissaire expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, tous les comparants, connus du notaire ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, F. Manti, B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 95, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(123453.3/211/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

111991

KSA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 101.194.

DISSOLUTION

En date du 17 juillet 2006, la clôture de la liquidation de la société a été prononcée et sa cessation définitive a été constatée. Le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans a été fixé à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme
Pour KSA
G. Wagner
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121018.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

PRE CO TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4513 Nieder Korn, 80, route de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 77.825.

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Roland Michels, mécanicien, né à Schiffange le 29 août 1954, demeurant à L-4487 Belvaux, 167, rue de Soleuvre,

agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PRE CO TEC, S.à r.l., avec siège social à L-4487 Belvaux, 167, rue de Soleuvre, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 77.825, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 septembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 141 du 23 février 2001, requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4487 Belvaux, 167, rue de Soleuvre, à L-4513 Nieder Korn, 80, route de Bascharage, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2006.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Nieder Korn.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Michels, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2006, vol. 437, fol. 14, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2006.

A. Weber.

(123016.3/236/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

PRE CO TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4513 Nieder Korn, 80, route de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 77.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123019.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

FRUIT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.474.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2006

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, n'est pas reconduit puisque ce dernier ne se représente plus aux suffrages.
- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

FRUIT INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121023.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.101.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 octobre 2006

A partir du 10 août 2006 les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

- Monsieur Mogens Holm, Managing Director, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Torben Krag, Deputy General Manager, demeurant à Sandweiler,
- Monsieur Robert Mikkelsen, Assistant General Manager, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Carsten Andersen, demeurant à Mamer,
- Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf,
- Monsieur Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen,
- Monsieur Johnny Bisgaard, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Simon Christiansen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange,
- Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer,
- Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald,
- Monsieur Søren Glente, demeurant à Bereldange,
- Monsieur Marc Goergen, demeurant à Machtum,
- Monsieur Claus Høgh Hansen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Nicolai William Hansen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Fredrik Holm, demeurant à Luxembourg,
- Mademoiselle Berit Hyldal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Christoffer Max Jensen, demeurant à Sandweiler,
- Monsieur Jens Gahner Jørgensen, demeurant à Luxembourg,
- Madame Lise Joergensen, demeurant à Luxembourg,
- Madame Marianne Ris Kristensen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jesper Larsen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Peter Green Lauridsen, demeurant à Bridel,
- Monsieur Per Øgaard Madsen, demeurant à Oberanven,
- Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg,
- Madame Lisbeth Møller Nielsen, demeurant à Luxembourg,
- Madame Anna Nyren, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jan Olsen, demeurant à Lintgen,
- Madame Henriette Kühl Olufsen, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Gérard Pardanaud, demeurant à Dommeldange,
- Madame Connie Petersen, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mette Poulsen, demeurant à Hünsdorf,

- Monsieur Hans-Erik Ribberholt, demeurant à Strassen,
 - Monsieur Henrik Skriver, demeurant à Alzingen,
- et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:
- Mademoiselle Julie Abildgaard, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Paul Albrecht, demeurant à Dudelange,
 - Monsieur Christian Balle-Mortensen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Pascal Becker, demeurant à Steinheim,
 - Monsieur Johan Bjerregaard, demeurant à Mamer,
 - Monsieur Brian Lykke Bistrup, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Øyvind Bjørnsen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Ulf Bonde, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Troels Brinch, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Jeanette Christensen, demeurant à Niederanven,
 - Madame Anouk Dekoninck, demeurant à Chantemelle,
 - Madame Beverley Elston, demeurant à Mondorf,
 - Madame Gitte Snild Fischbach, demeurant à Schifflange,
 - Mademoiselle Laurence Graff, demeurant à Ethe,
 - Monsieur Erik Herlev, demeurant à Strassen,
 - Monsieur Jesper Jensen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Morten Berg Jensen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Steffen Richard Jensen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Christoph Jespersen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Martin Johansson, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Bettina Kaas, demeurant à Mamer,
 - Madame Dorte Larsen, demeurant à Strassen,
 - Madame Anne Kaupang Leighton, demeurant à Steinsel,
 - Monsieur Per Linder, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Thomas Lund, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Corinne Mazzoli, demeurant à Tiercelet,
 - Madame Anne W. Meyer, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Mads Midtgaard, demeurant à Alzingen,
 - Madame Marguerite Mousel-Mayer, demeurant à Hellange,
 - Madame Ana Munnich, demeraunt à Bech,
 - Monsieur John Løvig Nielsen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Søren Nilsson, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem,
 - Mademoiselle Anja Lucia Petersen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Nico Reding, demeurant à Kayl,
 - Madame Eva Dørtier Røjkjær, demeurant à Blaschette,
 - Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer,
 - Mademoiselle Nadia Salciccia, demeurant à Dudelange,
 - Monsieur Klaus Skovmand, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Jesper Søberg, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Ulla Skovlund Jørgensen, demeurant à Itzig,
 - Madame Majbrit Spliid, demeurant à Ernster,
 - Monsieur Henrik Stampe, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Carsten Stricker, demeurant à Bereldange,
 - Monsieur Jacob Vammen, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Wil van Riet, demeurant à Olm,
 - Monsieur Morten Runo Waaben, demeurant à Sandweiler,
 - Monsieur Anders Wagner, demeurant à Luxembourg,
 - Madame Kirsten Irene Westenfelder, demeurant à Luxembourg,
 - Mademoiselle Louise Westlund, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Jesper Winding, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Christoffer Max Jensen ne devra pas faire usage de sa signature en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

M. Holm
Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01594. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123266.2//104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

111994

SERRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.094.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 février 2006 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale ratifie le cooptation intervenue en date du 3 février 2006, de M. Reinald Loutsch, en sa qualité d'Administrateur en remplacement de M. Benoît de Hults, Administrateur démissionnaire.

Reconduction des mandats de M. Frédéric Otto, M. Marc Ambroisien et M. Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121024.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

GEARBOX EVENT LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx.
R. C. Luxembourg B 88.432.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

NURKAL S.A., Société de droit panaméen, avec siège à Panama, Apartado 0823-01111, c/o Riera, Diaz & Asociados, ici représentée par Michaela Durst, employé privé, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

La comparante, représentée comme dit ci-dessus, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société GEARBOX EVENT LOGISTICS S.A. avec siège social à L-3521 Dudelange, 4, rue Karl Marx, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 88.432, a été constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1425 du 2 octobre 2002.

- Son capital est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions de mille (EUR 1.000,-) euros chacunes.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire des trois cent dix (310) actions de la Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique reprend tout le passif et tout l'actif de la Société à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été rendu attentif sur ce point par le notaire.

Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Durst, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2006, vol. 907, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 octobre 2006.

F. Molitor.

(123409.3/223/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

111995

WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.547.

En date du 2 février 2006, l'associé unique WOLSELEY PLC, avec siège social au 1220, Arlington Business, RG7 4GA Reading, Royaume-Uni a cédé la totalité de ses 500 parts sociales de la société WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED à la société QUAYSHEKFCO 1183 LIMITED, avec siège social au Narrow Quay House, Narrow Quay, BS1 4AH Bristol, Royaume-Uni.

Dès lors, l'associé unique de la société WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR), S.à r.l. est la société QUAYSHEKFCO 1183 LIMITED qui détient la totalité des 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121033.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

OSTER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2221 Luxembourg, 353, rue de Neudorf.
H. R. Luxemburg B 61.259.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechs, den siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Ist erschienen:

Herr Siegfried Oster, Kaufmann, wohnhaft in L-6725 Grevenmacher, 24, rue du Stade.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung OSTER, G.m.b.H., mit Sitz in L-2221 Luxembourg, 353, rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 61.259, gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Oktober 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 44 vom 20. Januar 1998.

Dass das Gesellschaftskapital in Euro umgewandelt wurde gemäss Gesellschafterbeschluss unter Privatschrift vom 11. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 697 vom 7. Mai 2002.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünfhundert Euro (EUR 500,-).

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass der Komparent der alleinige Eigentümer dieser Anteile ist und dass er die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft OSTER, G.m.b.H. wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilinhaber persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an der Privatschrift des Komparenten aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Oster, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2006, vol. 362, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 13. November 2006.

H. Beck.

(123183.3/201/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

111996

(ITAF) ITALIANA TURISMI AGRICOLI FABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 72.217.

Il résulte de trois lettres recommandées adressées en date du 30 octobre 2006 à la société que BOULDER TRADE LTD, COSTALIN LTD et que VAL INVEST S.A. ont démissionné en tant qu'administrateur de la société ITALIANA TURISMI AGRICOLI FABER S.A. (ITAF).

De même il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 30 octobre 2006, le commissaire aux comptes FIDUCIAIRE FIBETRUST a déposé son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121040.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

(ITAF) ITALIANA TURISMI AGRICOLI FABER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.217.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 30 octobre 2006, FIDUCIAIRE FIBETRUST a dénoncé le siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121041.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

ABN AMRO LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.983.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2006

L'assemblée accepte la démission de Monsieur E. Bronkhorst et de Monsieur P. Scholten, en leur qualité de membres du conseil d'administration, avec effet au 28 mars 2006.

L'assemblée décide de renouveler le mandat pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006 des administrateurs suivants:

- A. Baronnet (Administrateur-Délégué),
- P. Aelbers,
- H. Delcourt,
- P. Croockewit,
- P. Lembrechts.

1. L'assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an la société KPMG AUDIT, Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

3. L'assemblée a accepté, sous condition suspensive de l'approbation du Commissariat aux Assurances, la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur J. Koopman avec effet au 28 mars 2006.

4. L'assemblée confirme le changement d'adresse des administrateurs suivants:

M. Peter Aelbers, 12, Quai Général-Guisan, CH-1211 Genève,
M. Jan Koopman, 14 Einde, NL-4112 JA Beusichem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO LIFE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(121108.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

111997

CORVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.993.

Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CORVIN S.A., tenue en date du 12 octobre 2006, au siège social, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Nomination comme réviseur d'entreprises pour vérification des comptes consolidés au 31 décembre 2005: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORVIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121048.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

APM PARTICIPATION BLERE LAVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.558.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.621,

ici représentée par Maître René Faltz, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

en vertu d'une procuration datée du 6 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme APM PARTICIPATION BLERE LAVAL S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C n° 434 du 22 avril 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.558.

II.- Que le capital social de la société anonyme APM PARTICIPATION BLERE LAVAL S.A., préqualifiée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libéré.

III.- Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société APM PARTICIPATION BLERE LAVAL S.A.

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et, en outre, qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que la liquidation de la société APM PARTICIPATION BLERE LAVAL S.A. est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Faltz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2006, vol. 922, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2006.

B. Moutrier.

(123226.3/272/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

111998

REAL ESTATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2006

- Les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Patrice Demeestere, employé privé, résidant au 23, rue Albert Prouvost, Marq-en Baroeul, F-59700 France et Monsieur Benoît Blouin, Directeur de société, résidant au 2, rue Vincent Van Gogh, Mouvaux, F-59420 France sont renouvelés. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour REAL ESTATE CAPITAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121050.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

NEO PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4965 Clemency, 2, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 101.904.

L'an deux mille six, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Julien Klein, indépendant, demeurant à L-4961 Clemency, 48, am Bongert, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle NEO PROJECT, S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.904, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 970 du 30 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 845 du 6 septembre 2005, requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, à L-4965 Clemency, 2, rue de l'Eglise, et ce avec effet au 1^{er} novembre 2006.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Clemency.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Klein, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2006, vol. 437, fol. 11, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2006.

A. Weber.

(123030.3/236/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

NEO PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4965 Clemency, 2, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 101.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123032.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

P.E.F. S.A., PARIS EURO FASHION, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 22, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 70.955.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 février 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 867 du 7 juin 2002.

Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société PARIS EURO FASHION S.A. (P.E.F. S.A.), tenue au siège social en date du 8 juillet 1999 que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2005.

1. Acceptation de la démission de deux membres du conseil d'administration:

- BOULDER TRADE LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

2. Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans:

- NATURWERK S.A. avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er};
- SOLERO S.A. avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIS EURO FASHION S.A. (P.E.F. S.A.)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121054.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

**CONSTRUMULTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ELECTRO-PLATRES, S.à r.l.).**

Siège social: L-8365 Hagen, 20, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.731.

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Misael Da Cunha, gérant de société, né à Joinville (Brésil), le 12 novembre 1979, demeurant à L-8365 Hagen, 20, rue Principale, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Carlos Manuel Fernandes Da Silva, ouvrier, né à Pinheiro da Lafoes (Portugal), le 28 avril 1966, demeurant à L-8365 Hagen, 20, rue Principale, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ELECTRO-PLATRES, S.à r.l., avec siège social à L-3468 Dudelange, 8, rue des Fleurs, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 107.731, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 925 du 21 septembre 2005,

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Cessions de parts sociales

A) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 19 septembre 2006, Monsieur Jorge Manuel Silva Da Costa, gérant de société, né à Miranda do Corvo (Portugal), le 16 avril 1966, demeurant à L-3468 Dudelange, 8, rue des Fleurs, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Carlos Manuel Fernandes Da Silva, préqualifié sub 2.-, ce acceptant, cinquante (50) parts sociales de la prédite société ELECTRO-PLATRES, S.à r.l.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 19 septembre 2006. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

B) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée, en date du 19 septembre 2006, Monsieur Jorge Manuel Silva Da Costa, prénommé, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Misael Da Cunha, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, quarante-cinq (45) parts sociales de la prédite société ELECTRO-PLATRES, S.à r.l.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 19 septembre 2006. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

C) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 19 septembre 2006, Monsieur Diamantino Da Silva Luis, gérant de société, né à Santa Clara-Coimbra (Portugal), le 8 mars 1965, demeurant à L-3429 Dudelange, 216, route de Burange, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur Misael Da Cunha, préqualifié sub 1.-, ce acceptant, cinq (5) parts sociales de la prédite société ELECTRO-PLATRES, S.à r.l.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 19 septembre 2006. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

Les trois prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part des cédants.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Misael Da Cunha, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Carlos Manuel Fernandes Da Silva, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Messieurs Misael Da Cunha et Carlos Manuel Fernandes Da Silva, seuls associés de la société ELECTRO-PLATRES, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3468 Dudelange, 8, rue des Fleurs, à L-8365 Hagen, 20, rue Principale.

En conséquence, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. premier alinéa. «Le siège de la société est établi à Hagen.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de ELECTRO-PLATRES, S.à r.l. en CONSTRUMULTI, S.à r.l.

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «La société prend la dénomination de CONSTRUMULTI, S.à r.l.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. «La société a pour objet les travaux de construction, de terrassement, d'électricité, de plâtrerie, de façade et de peinture, ainsi que la pose de carrelages et de pierres naturelles.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Jorge Manuel Silva Da Costa, prénommé, comme gérant administratif de la société et lui donnent décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveaux gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée: Messieurs Misael Da Cunha et Carlos Manuel Fernandes Da Silva, tous deux prénommés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Da Cunha, C.M. Fernandes Da Silva, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 octobre 2006, vol. 436, fol. 4, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2006.

A. Weber.

(123267.3/236/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**CONSTRUMULTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ELECTRO-PLATRES, S.à r.l.).**

Siège social: L-8365 Hagen, 20, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123269.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2006

- Les mandats d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Patrice Demeestere, employé privé, résidant au 23, rue Albert Prouvost, Marq-en-Baroeul, F-59700 France et Monsieur Benoît Blouin, Directeur de société, résidant au 2, rue Vincent Van Gogh, Mouvaux, F-59420 France sont renouvelés. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121056.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

BUREAU EUROPEEN DE COMPTABILITE ET DE FISCALITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.684.

Extrait des résolutions du 23 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 4A, bd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg au 205, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à partir du 23 octobre 2006.

E. Bisenius

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(121060.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

RHIAG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.378.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twentieth of October.

Before Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Luc Verelst, director, with professional address in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, acting in the name and on behalf of INTER AUTO PARTS ITALIA S.p.A., having its registered office in Via Pizzoni, 7, Milan, Italie,

by virtue of a proxy given in Milan on September 21st, 2006,

which proxy, signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

That the company RHIAG S.A., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 70.378, has been incorporated pursuant to a deed of notary Alphonse Lentz, residing then in Remich, on the 25th of June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 665 of 2nd September 1999,

and which articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary Alphonse Lentz, on the 20th of July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 766 of 15th October 1999.

That the corporate capital is of four million one hundred sixteen thousand Euro (EUR 4,116,000.-), represented by four thousand one hundred sixteen (4,116) shares of a value of thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all shares fully paid up.

After these statements, the appearing person, acting in the said capacity, stated and, insofar as necessary resolved, that the company RHIAG S.A. is dissolved and liquidated.

As a result of such dissolution and liquidation:

- its sole shareholder, being INTER AUTO PARTS ITALIA S.p.A., prenamed, is vested with all assets and liabilities of RHIAG S.A.;

- all the liabilities of the said company have been discharged and INTER AUTO PARTS ITALIA S.p.A., prenamed, will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;
- full and complete discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the company for the proper performance of their respective duties;
- the books and documents of the company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed.

The undersigned notary, who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document, The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Luc Verelst, directeur, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, agissant au nom et pour le compte de INTER AUTO PARTS ITALIA S.p.A., avec siège social à Via Pizzoni, 7, Milan, Italie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 21 septembre 2006, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que la société RHIAG S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.378, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 du 2 septembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Alphonse Lentz, en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 octobre 1999.

Que le capital de la société est de quatre millions cent seize mille euros (EUR 4.116.000,-), représenté par quatre mille cent seize (4.116) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), entièrement libérées.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant agissant comme dit ci-avant, déclare et nécessairement décide que la société RHIAG S.A., est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'actionnaire unique INTER AUTO PARTS ITALIA S.p.A., préqualifiée, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société RHIAG S.A.;

- tout le passif de la prédite société a été réglé et INTER AUTO PARTS ITALIA S.p.A., préqualifiée, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers, aussi bien que les frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2006, vol. 362, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2006.

H. Beck.

(123182.3/201/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 17 août 2006

- Sont nommés Administrateurs pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011:

- M. Antonio Monti, administrateur de sociétés, demeurant au 2, Via Trevano, CH-6900 Lugano;
- M. Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., résidant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
- Mme Chantal Mathu, employée privée, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour ANFE FINANCING INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121069.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SES ASTRA, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 22.589.

Démission de M. Daniel Steven Goldberg, administrateur de SES ASTRA, Société Anonyme, en date du 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 6 novembre 2006.

M. Murphy

SVP General Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121076.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 96.644.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Ely Michel Ruimy, Managing Director, born in Casablanca, on December 31, 1964, residing professionally at 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, and

AERIUM HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.764, here represented by Mrs Sylvie Lexa, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the person appearing, will also remain annexed to the present deed.

Such appearing persons, declaring to act in their capacities as sole shareholders (the «Shareholders») of LDV MANAGEMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.644, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 26th day of August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1243 of 25th day of November 2003 (the «Company»), have required the undersigned notary to state the following resolutions:

112004

Resolutions

The partners decide to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad».

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Ely Michel Ruimy, Président Directeur Général, né à Casablanca, le 31 décembre 1964, demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, ici représenté par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

AERIUM HOLDINGS S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.764, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

Lesquels comparants, déclarant agir en leur qualité de seuls associés (les «Associés») de LDV MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.644, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant en date en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1243 du 25 novembre 2003, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Résolutions

Les associés décident de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1717 Luxembourg, rue 8-10 Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

(123362.3/202/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LDV MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 96.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

(123364.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

SES GLOBAL EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 101.506.

Démission de M. Daniel Steven Goldberg, administrateur de SES GLOBAL EUROPE, Société Anonyme, en date du 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 6 novembre 2006.

M. Murphy
SVP General Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121079.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

MULTISOFT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 105.993.

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Giuseppe Sintino, gérant de sociétés, né à Gosselies (Belgique), le 23 mars 1973, demeurant à L-3544 Dudange, 25, rue Jean Wolter,

agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle MULTISOFT, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.993, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, de résidence à Wiltz, en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 533 du 3 juin 2005,

ici représenté par Monsieur Thierry Beckrich, comptable, demeurant à Udange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 octobre 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi à Pétange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Th. Beckrich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2006, vol. 437, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 novembre 2006.

A. Weber.

(123026.3/236/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

MULTISOFT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 105.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123027.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

112006

SES GLOBAL AFRICA, Société Anonyme.
Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 101.505.

Démission de M. Daniel Steven Goldberg, administrateur de SES GLOBAL AFRICA, Société Anonyme, en date du 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 6 novembre 2006.

M. Murphy
SVP General Counsel

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121080.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

SOPROMEX, Société Anonyme.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.630.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société SOPROMEX en date du 30 septembre 2006.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au:
84, Grand-rue, Etude Nicolas Rentz, B.P. 248, L-2012 Luxembourg, L-1660 Luxembourg,
avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2006

Pour extrait conforme
Signature
Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121084.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

AERIUM QUELBUILD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 108.969.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Senningerberg en date du 19 octobre 2006

La séance est ouverte à 10.00.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

- Président: M. Franck Ruimy,
- Secrétaire: Mme Sylvie Lexa,
- Scrutateur: M. Vincent Labru.

Ordre du jour:

Changement d'adresse du siège social de la société.

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.717 (l'«Associé Unique»), ici représentée par M. Franck Ruimy, directeur, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ, Royaume-Uni.

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier octobre 2006 de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves (Bloc D) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Senningerberg, le 19 octobre 2006.

Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02979. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123308.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

112007

MARBER BOU S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.918.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 novembre 2006 à 14:00 heures que:
- le siège social de la société est transféré au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Le conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121100.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006.

FAM SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: USD 25.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 118.717.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 25 septembre 2006

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, en tant que gérant de la Société avec effet au 22 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

FAM SPORT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(121846.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2006.

CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 93.243.

—
En date du 27 octobre 2006, le Gérant, Actionnaire Commandité, de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Certifié conforme et sincère
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122094.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

DS EUPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 90.108.

—
Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122491.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

DIAMOND I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.433.

Extract of the resolutions taken at the Board Resolution of 27th September 2006

«The Board of Directors decides the following:

to transfer the registered office to 18, bld Royal, L-2449 Luxembourg with effective date 1st October 2006.»

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises au Conseil d'Administration du 27 septembre 2006

«Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 18, bld Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} octobre 2006.»

Pour DIAMOND I SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03611. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122138.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

METAFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 92.245.

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Cruchten, architecte, né à Pétange le 1^{er} mai 1975, demeurant à L-4467 Soleuvre, 47B, rue de Limpach,

détenteur de dix (10) parts sociales.

2.- Monsieur Shahram Agaajani, architecte, né à Tabriz (Iran), le 1^{er} janvier 1976, demeurant à L-1117 Luxembourg, 10-12, rue Albert I^{er},

détenteur de dix (10) parts sociales.

3.- Monsieur Carlos Manuel Correia Pires, architecte, né à Luxembourg le 22 décembre 1972, demeurant à B-6850 Carlsbourg, 29A, avenue Arthur Tagnon,

détenteur de dix (10) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée METAFORM, S.à r.l., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dicks, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 92.245, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 383 du 8 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 788 du 31 juillet 2004,

requièrent le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4081 Esch-sur-Alzette, 5, rue Dicks, à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Suite à ce transfert de siège social, la première phrase de l'article 2 des statuts de la société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Th. Cruchten, S. Agaajani, M. Correia Pires, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2006, vol. 437, fol. 11, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2006.

A. Weber.

(123022.3/236/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

112009

METAFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 92.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123025.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

IRACO, COMPTOIR D'IMPORTATIONS, REPRESENTATIONS ET AGENCES, Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 6.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 30 juin 2006

Présents:

Madame Jackie Thyès, Présidente;
Monsieur Alain Nothum, Administrateur;
Monsieur Roger Scheeck, Administrateur.

Lors de sa séance du 30 juin 2006, l'assemblée générale ordinaire a confirmé l'adresse de son siège social:
rue de la Cimenterie, L-1337 Luxembourg.

Pour extrait conforme

J. Thyès / R. Scheeck

Présidente / -

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03705. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122211.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

COLE BAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 121.197.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Remonnay, chef d'entreprise, né à Besançon (France), le 11 décembre 1958, demeurant à Sint Maarten (Antilles Néerlandaises), 181, Almond Grave, Cole Bay,

2.- Madame Danielle Souvrot, chef d'entreprise, épouse de Monsieur René Remonnay, née à Belfort (France), le 31 août 1960, demeurant à Sint Maarten (Antilles Néerlandaises), 181, Almond Grove, Cole Bay,

tous ici représentés par Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2251 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 septembre 2006.

La procuration prémentionnée, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la détention d'immobilier tant à Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que la prise de participations dans des sociétés tant luxembourgeoises qu'étrangères.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de COLE BAY, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur René Remonnay, chef d'entreprise, demeurant à Sint Maarten (Antilles Néerlandaises), 181, Almond Grove, Cole Bay, soixante-deux parts sociales	62
2.- Madame Danielle Remonnay-Souvrot, chef d'entreprise, demeurant à Sint Maarten (Antilles Néerlandaises), 181, Almond Grove, Cole Bay, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille six.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Les comparants déclarent être époux et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur René Remonnay, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, vol. 155S, fol. 75, case 10. – Reçu 62 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

E. Schlessler.

(123448.3/227/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

QUATTROP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.046.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 octobre 2006 à 10.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Mark van Santen en tant que Gérant B de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

QUATTROP, S.à r.l.

Représentée par M. Matthijs Bogers

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122318.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

ZWICK-ZIMMER S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn.

R. C. Luxembourg E 530.

L'an deux mille six, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Zwick, gérant de société, né à Pétange, le 16 juillet 1958, demeurant à L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn,

détenteur de quarante-sept (47) parts sociales.

2.- Madame Monique Zimmer, assistante de direction, née à Luxembourg, le 5 juin 1961, demeurant à L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn,

détentrice de quarante-sept (47) parts sociales.

3.- Mademoiselle Lyn Zwick, élève, née à Luxembourg, le 18 août 1992, demeurant à L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn,

détentrice de deux (2) parts sociales.

4.- Mademoiselle Claire Zwick, élève, née à Luxembourg, le 29 août 1994, demeurant à L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn,

détentrice de deux (2) parts sociales.

5.- Mademoiselle Laure Zwick, élève, née à Luxembourg, le 30 mai 1997, demeurant à L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn,

détentrice de deux (2) parts sociales.

Observation est ici faite que les comparantes sub 3.-, 4.- et 5.- sont toutes ici représentées par leurs parents Monsieur Paul Zwick et Madame Monique Zimmer, préqualifiés, lesquels déclarent se porter personnellement fort au nom et pour compte de leurs filles mineures Lyn, Claire et Laure les Zwick.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière ZWICK-ZIMMER S.C.I., avec siège social à L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 530, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 196 du 4 mars 2005,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'ajouter à l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un second alinéa ayant la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 2.** La société peut emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Zwick, M. Zimmer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 octobre 2006, vol. 437, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2006.

A. Weber.

(123020.3/236/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ZWICK-ZIMMER S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4762 Pétange, 71, route de Nieder Korn.

R. C. Luxembourg E 530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123021.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

INFRASTRUCTURE JVCo (LIME), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 120.541.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signée entre RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE LUX, S.à r.l. et RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE TWO LUX, S.à r.l. que:

- RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE LUX, S.à r.l. a cédé ses 100 parts sociales dans notre société à RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE TWO LUX, S.à r.l., avec effet le 24 octobre 2006.

Luxembourg, le 27 octobre 2006.

Pour le Conseil de Gérance

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122324.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

AXIS ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.087.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2006 a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Dwek, Lamotte et Stevenson. Dès lors, le conseil d'administration, se compose comme suit:

Monsieur Robert Dwek, Director, ATLAS CAPITAL S.A., rue du Rhône, 118, CH-1204 Genève;

Monsieur Hugues Lamotte, Director, ATLAS CAPITAL S.A., rue du Rhône, 118, CH-1204 Genève;

Monsieur Patrick Stevenson, Director, ATLAS CAPITAL LIMITED, Nuffield House, 41-46 Piccadilly, GB-London W1J ODS.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour AXIS ADVISORY, Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2006, réf. LSO-BV07277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122326.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

EUROPEENNE DE TITRISATION S.A., Société Anonyme de titrisation.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 121.198.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg;

2. Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de titrisation qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents statuts, une société anonyme de titrisation (la «Société») conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur les sociétés de titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dénommée EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la même commune, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la réalisation d'une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation, notamment par voie de souscription, d'acquisition, de transfert et de vente de toutes valeurs mobilières émises par des organismes et institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que toutes créances bancaires et commerciales de tout autre genre ou nature et assumer en général les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société pourra notamment investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions, intérêts financiers et autres sûretés; participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres ou autres instruments financiers, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; accorder tout concours, prêt, avance ou garantie à toute entité luxembourgeoise ou étrangère; conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra émettre des obligations et valeurs mobilières de toutes sortes et en toutes devises et emprunter de toute autre manière et donner en gage, en hypothèque ou concéder toutes garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toutes sommes dues par la Société en rapport avec des titres obligataires émis.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions, d'une valeur nominale de 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Toute action est indivisible; la Société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 8. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la Société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont examinés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par son conseil d'administration.

Les réviseurs chargés de contrôler les comptes de la Société accompliront toutes les fonctions qui leur sont attribuées par la loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 16. Les convocations, les conditions de présence et de majorité requises ainsi que toutes les modalités de fonctionnement des assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont régies par les dispositions légales en la matière.

Art. 17. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 22 mars 2004 sur les sociétés de titrisation et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures en 2007.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Rémy Meneguz, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2. Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;
 - c) Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.
4. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.
5. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
6. L'adresse de la Société est fixée à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Meneguz, G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 83, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

J. Elvinger.

(123449.3/211/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

112016

PROFILTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 83.647.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juillet 2006 que:
- Le siège social de la société est transféré au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122338.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

GLOBAL METALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.617.

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme HIGHTLY CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.871;

détentriche de quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales.

2.- La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.706;

détentriche d'une (1) part sociale.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à Walferdange, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 19 octobre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée GLOBAL METALL, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 102.617, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1109 du 3 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Thyès-Walch, en date du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1176 du 19 novembre 2004 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1830 du 29 septembre 2006, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le courtage et le négoce dans le secteur des aciers spéciaux.

La société pourra acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, gérer et mettre en valeur ces participations.

La société pourra accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des associés ou à des tiers, dans les limites des dispositions légales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission non publique d'obligations.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le mandataire des comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le mandataire des comparantes.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Atlan, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2006, vol. 437, fol. 13, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2006.

A. Weber.

(123028.3/236/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

GLOBAL METALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123029.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**TEAMBRUNSWICK GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. HI FI GROUP S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 103.557.

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HI FI GROUP S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.557, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 12 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1298 du 17 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Valleteau de Moulliac, gérant de sociétés, demeurant à Paris (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination sociale en TEAMBRUNSWICK GROUP S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en TEAMBRUNSWICK GROUP S.A.

Afin de tenir compte de cette résolution, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de TEAMBRUNSWICK GROUP S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Ch. Valleteau, L. Rentmeister, J.-M. Weber, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 octobre 2006, vol. 437, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 novembre 2006.

A. Weber.

(123033.3/236/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

112018

**TEAMBRUNSWICK GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. HI FI GROUP S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 103.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(123037.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**STELIOS CDO S.A., Société Anonyme,
(anc. STELLIOS CDO S.A.).**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 120.919.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

STICHTING STELLIOS 1, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, registered with The Trade Register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34255633 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of STELLIOS CDO S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 15 September 2006 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company (the «Articles»).

The Sole Shareholder takes the following written resolutions in accordance with the provisions of articles 67 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from STELLIOS CDO S.A. into STELIOS CDO S.A. and subsequently to amend article 1.2 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

«The Company exists under the firm name of STELIOS CDO S.A.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

STICHTING STELLIOS 1, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34255633 (l'«Actionnaire Unique»);

en qualité d'Actionnaire Unique de STELLIOS CDO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et constituée en vertu d'un acte reçu le 15 septembre 2006 par le notaire Joseph Elvinger, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les «Statuts»).

L'Actionnaire Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Actionnaire Unique est représenté aux présentes par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu de la procuration donnée sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Unique résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer le nom de la Société de STELIOS CDO S.A. en STELIOS CDO S.A. et de modifier en conséquence l'article 1.2 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel a désormais la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination STELIOS CDO S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(123039.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

HYOSUNG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Piret.

R. C. Luxembourg B 121.171.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HYOSUNG CORPORATION, a statutory entity under South Korean Law, incorporated under the laws of South Korea, having its registered office at Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Korea (121-720) and registered with National Tax Services of Korea, under the number 105-81-59519, represented by Anne Morel, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 25, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a «société anonyme» and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I.- Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» (hereinafter the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended (hereinafter the «Law») as well as by the present articles (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the Company is HYOSUNG LUXEMBOURG S.A.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Colmar-Berg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. The Company shall have as its business purpose the managing of business of all kinds of industrial yarn and fabrics, and incidental businesses thereto in Europe, and the production and sale of such all kinds of industrial yarn and fabrics to worldwide base customers.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may engage in holding of equity interests in other companies as partner, shareholder, or member.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be of forty thousand Euro (40,000 EUR), divided into thirty-two thousand (32,000) shares of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered form or bearer form, at the option of the shareholder.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The Company may be managed by one director at its sole discretion as long as it will have a sole shareholder.

In case the Company has two or more shareholders, three directors at least will be appointed by the general meeting of the shareholders. If several directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. In case of plurality of directors, the Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a videoconference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 9. The director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its single director, and in case of plurality of directors, by the signature of the managing director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 11 paragraph 2 of the present Articles of association.

Art. 11. The director, or, as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors, who will be called «managing directors».

He/it may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders under section IV paragraph 5 of the Law.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 13. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 14. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 15. The general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on the second Tuesday of April at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The director, if there is a sole director, or chairman of Board of Directors, if there are at least three directors, may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law and the amendments thereto.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

HYOSUNG CORPORATION, pre-named.....	32,000
Total: thirty-two thousand shares.....	32,000

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of forty thousand Euro (40,000 EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at Z.I. Piret, L-7737 Colmar-Berg.
- 2) The Company will be managed by one director. Has been elected director of the Company for six years Mr Jae Il. Chung, Representative of HYOSUNG CORPORATION, Frankfurt office, born on February 21, 1961 in Cheon An city, Korea, professionally residing at Frankfurter Strasse 233, D-63263 NEU-Isenburg.
- 3) The number of statutory auditors is set at one. Has been appointed statutory auditor of the Company for six years Mr Lex Benoy, auditor, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at 2,200 EUR.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HYOSUNG CORPORATION, une société constituée selon les lois de la Corée du Sud, ayant son siège social à Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Corée du Sud (121-720) et inscrite auprès du National Tax Services de Corée sous le numéro 105-81-59519, représentée par Maître Anne Morel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, selon une procuration du 25 octobre 2006.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une «société anonyme» et d'établir ses statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi») de même que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est HYOSUNG LUXEMBOURG S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg à Colmar-Berg.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet l'administration d'une activité de fabrication de tous types de fils et tissus industriels, ainsi que toutes activités accessoires en Europe, et la production et vente de tous types de produits industriels de tout genre à des clients basés dans le monde entier.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toutes autres manières à des sociétés filiales ou affiliées.

La Société peut s'engager dans la possession d'intérêts de capitaux propres dans d'autres sociétés comme associé, actionnaire, ou membre.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000 EUR), divisé en trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion et ce tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a un ou plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un Conseil d'Administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéoconférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature de l'administrateur-délégué, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 paragraphe 2 des présents statuts.

Art. 11. L'administrateur unique, ou selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Ils peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la Loi.

Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée, comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique, ou selon le cas, par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations, le deuxième mardi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'administrateur unique, ou le Président du Conseil d'Administration dans l'hypothèse où la Société a trois administrateurs au moins, pourront, à chaque fois qu'ils le jugeront utile, convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été adoptés, la personne ayant comparu déclare souscrire à l'entier capital comme suit:

HYOSUNG CORPORATION, prémentionnée	32.000
Total: trente-deux mille actions	32.000

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de quarante mille euros (40.000 EUR) et ce montant est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire prémentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Piret.
- 2) La Société sera administrée par un (1) administrateur. A été nommé comme administrateur de la Société pour une durée de six (6) années Monsieur Jae Il. Chung, représentant de HYOSUNG CORPORATION, bureau de Francfort, né le 21 février 1961 à Cheon An ville, Corée, demeurant professionnellement à Frankfurter Strasse 233, D-63263 NEULsenburg.
- 3) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommé comme commissaire aux comptes pour une durée de six (6) années Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 2.200 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ladite comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Morel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 20, case 12. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

P. Frieders.

(123140.3/212/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LAIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 47.426.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122506.6//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

PASSEPORT POUR LA LIBERTE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg F 6.624.

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Dominique Rambaud Segovia, employée privée, née à Meknes (Maroc), le 8 avril 1961, demeurant à B-1200 Bruxelles (Belgique), 19, avenue Albert Jonnard.

2. Madame Patricia Raynaud, employée privée, née à Ares (France), le 28 août 1952, demeurant à F-75013 Paris (France), 75, boulevard Arago,

ici représentée par Mademoiselle Dominique Rambaud Segovia, susdite, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 octobre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

3. Monsieur Honoré Delchambre, ingénieur, né à Huppaye (Belgique), le 22 mai 1932, demeurant à B-1000 Bruxelles (Belgique), 134/31, avenue de Cortenbergh.

4. Monsieur Stéphane Rodrigues, employé privé, né à Hayange, le 31 mars 1960, demeurant professionnellement à L-5811 Fentange, 134, route de Bettembourg,

les comparants sub 1), 2) et 4) de nationalité française et le comparant sub 3) de nationalité belge.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, objet social, siège et durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée PASSEPORT POUR LA LIBERTE, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour but:

L'initiative du «Passeport pour la liberté» a été officialisée, au Parlement Européen, le 17 mai 2000 à Strasbourg, visant ainsi à établir un lien de Solidarité politique et morale entre, d'une part, des personnes luttant dans leur pays pour les Droits de l'Homme et de la Démocratie, et, d'autre part, des membres du Parlement Européen, ONG européennes et organisations internationales souhaitant s'engager à les soutenir dans leur combat.

Figurant notamment au rang de ces priorités, le renforcement de la Démocratie et de l'Etat de droit, le respect des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, les Droits civils et politiques, liberté de presse et d'expression, la mise en place d'un véritable dialogue paneuropéen sur la gestion de la migration par une approche globale et horizontale du Programme de la Haye, de la politique européenne de voisinage et de l'agenda de Lisbonne.

Le but de cette démarche:

1) Intervenir au niveau international pour le respect des valeurs fondamentales dans le domaine de la protection des Droits de l'Homme, des libertés civiles, de la Démocratie;

2) Soutenir les directives se référant à la politique migratoire dans le cadre de la PEV «Politique Européenne de Voisinage» avec mise en place d'un partenariat en matière de sécurité de l'Union Européenne avec ses voisins, notamment le continent africain, base de la déclaration de Vienne;

3) Mettre en place des actions spécifiques, «Droits de l'Homme et Politique migratoire», en coopération avec les institutions européennes et nationales, et les ONG concernées, établir avec rigueur les cas de violation et alerter la communauté internationale, notamment par la diffusion de communiqués de presse, formaliser tous recours utiles devant les juridictions ou autres mécanismes pertinents, lobbying direct, actions de sensibilisation de l'opinion publique.

Art. 3. L'association a son lieu d'implantation et son siège social dans la commune de Luxembourg, avec adresse à: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

Art. 4. Elle est constituée pour une durée illimitée.

Titre 2. Les associés

Art. 5. Le nombre des associés est illimité sans pouvoir être inférieur à trois (3).

Art. 6. Toute personne désirant devenir membre devra introduire une demande d'admission écrite qui est soumise à l'agrément par le comité.

Toute demande d'agrément d'un candidat en-dessous de 18 ans doit contenir l'assentiment de ses représentants légaux. Les membres devront verser une cotisation annuelle qui est fixée au début de chaque saison par le comité. Le montant de cette cotisation est de mille euros (1.000,- EUR) maximum.

Art. 7. La qualité de membre se perd par:

- a) démission,
- b) exclusion,
- c) décès.

Art. 8. La démission des membres doit être envoyée par écrit au comité. Elle ne peut être acceptée que si le membre a liquidé toutes les dettes contractées auprès de l'association.

L'acceptation ou le refus de la démission sont décidés par le comité.

Art. 9. La suspension de la qualité de membre pourra être prononcée provisoirement par le comité dans les cas suivants:

- a) en cas de non-paiement des cotisations ou dettes après mise en garde;
- b) pour infractions graves au règlement et statuts après avoir entendu le membre en cause;
- c) en cas d'agissements contraires aux intérêts de l'association, après avoir entendu le membre en cause. Cette suspension doit être entérinée par la première assemblée générale ordinaire suivant la décision de suspension provisoire pour aboutir à l'exclusion définitive. L'exclusion ne pourra être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité de deux tiers.

Un membre à l'égard duquel une suspension temporaire a été prononcée par le comité, peut adresser un recours à l'assemblée générale. Le point devra alors figurer à l'ordre du jour.

Après avoir entendu les parties intéressées, l'assemblée générale statuera comme dernière instance sur l'exclusion. Les décisions de l'assemblée générale sont sans appel.

Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social ou les cotisations versées.

Titre 3. L'assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunira une fois par an et ce pour la première fois en 2006.

Art. 11. La date, l'heure, l'endroit ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale sont portés à la connaissance des associés et des tiers par écrit au moins huit jours à l'avance.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée générale sont souveraines. Elles sont prises à la majorité des suffrages présents ou représentés, au vote secret, si la demande en est faite. Ont seuls le droit de vote les membres actifs.

Chaque membre ne peut représenter qu'au maximum deux (2) membres.

Les propositions de candidature pour le comité doivent parvenir au secrétaire au plus tard deux (2) jours avant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 13. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment soit à la demande du comité, soit à la demande écrite d'au moins un cinquième (1/5) des membres ayant le droit de vote.

La convocation sera faite par le secrétaire de l'association dans les mêmes conditions que pour l'assemblée générale ordinaire.

Titre 4. De l'administration

Art. 14. L'association est administrée par un comité de trois (3) membres au moins et de quatre (4) membres au maximum, à décider par l'assemblée générale. Il est loisible au comité d'instituer des commissions de travail agissant sous la responsabilité et dans le cadre qui leur est tracé.

Art. 15. Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour une durée de quatre (4) ans. Si le nombre de candidats est inférieur ou égal au minimum statutaire de trois (3), le vote sera fait par acclamation, dans tous les autres cas, par vote secret à la majorité.

Art. 16. Les candidats pour le comité doivent être majeurs.

Art. 17. Le comité élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier, ainsi qu'un premier et second vice-président s'il y a lieu.

Le président, le premier et second vice-président, le secrétaire et le trésorier sont élus à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Si au premier tour de scrutin aucun candidat n'obtient la majorité requise, il sera procédé à un deuxième tour de vote au terme duquel sont élus les candidats ayant obtenu la majorité relative.

Art. 18. Tant que le nombre de membres fixé par l'assemblée générale n'est pas atteint, le comité peut coopter à l'unanimité un nouveau membre du comité en cours d'exercice. Celui-ci a le droit de vote et son mandat expire à la première assemblée générale.

Art. 19. Le comité est en nombre si après convocation par le secrétaire, la majorité de ses membres sont présents. Il se réunit autant de fois que les intérêts de l'association l'exigent.

Il décide à la majorité de voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Art. 20. Le comité a tous les pouvoirs de gestion et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou la loi.

Art. 21. Le trésorier est chargé de l'exécution de la gestion financière de l'association. Il signe tous les documents ayant trait à la gestion financière de l'association. Tout engagement financier exige la contresignature du président. En cas d'empêchement du président, le vice-président ou à défaut le secrétaire le remplace dans ses fonctions.

Art. 22. L'année comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre; toutefois, le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 23. Les opérations comptables et financières de l'association sont contrôlées une fois par an par des réviseurs de caisse, nommés annuellement par l'assemblée générale. Le comité a le droit de se faire soumettre à tout moment la situation financière.

Titre 5. Modification des statuts

Art. 24. Une modification ne peut être apportée aux statuts qu'à une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée doit réunir en deux tiers (2/3) des membres disposant du droit de vote. A défaut, il devra être convoqué une deuxième assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Une modification des statuts ne peut être approuvée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

La modification des statuts doit figurer clairement à l'ordre du jour tel qu'il est présenté dans la convocation écrite. Notamment les numéros des articles à modifier doivent y être indiqués. Les modifications proposées devront être mises à disposition de tout membre actif qui demande à en prendre connaissance.

En tout cas, les modifications proposées devront être distribuées à tous les membres présents au début de l'assemblée générale qui statuera sur leur sort.

Titre 6. En cas de dissolution

Art. 25. En cas de dissolution, l'avoir de l'association est réalisé et le solde créditeur est à verser au compte de l'Office social de la commune de Luxembourg.

La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin et conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Cette assemblée doit réunir les deux tiers des membres de l'association et réunir les suffrages des deux tiers des membres présents.

Titre 7. Divers

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas spécialement traité dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Le premier comité aura la composition suivante:

1. Mademoiselle Dominique Rambaud Segovia, susdite, Présidente;
2. Monsieur Honoré Delchambre, susdit, 1^{er} Vice Président;
3. Madame Patricia Raynaud, susdite, secrétaire générale;
4. Monsieur Stéphane Rodrigues, susdit, trésorier.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Rambaud Segovia, H. Delchambre, S. Rodrigues, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 novembre 2006, vol. 471, fol. 15, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(123293.3/218/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

AERIUM PLACE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 105.171.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Senningerberg en date du 13 octobre 2006

La séance est ouverte à 10.00.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

- Président: M. Franck Ruimy,
- Secrétaire: Mme Sylvie Lexa,
- Scrutateur: M. Vincent Labru.

Ordre du jour:

Changement d'adresse du siège social de la société.

AERIUM PROPERTIES I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.648 (l'«Associé Unique»), ici représentée par M. Franck Ruimy, directeur, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ, Royaume-Uni.

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier octobre 2006 de L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves (Bloc D) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Senningerberg, le 13 octobre 2006.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02982. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123311.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ULTRA SHIPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 113.556.

—
Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122512.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 103.190.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Ely Michel Ruimy, Director, born on December 31st, 1964 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 121, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2. Mr David Smith, Director, born on May 4th, 1940 in New York (USA), residing at 51, Chester Square, London SW1W 9EA, United Kingdom, here represented by Mrs Sylvie Lexa, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal; and

3. Mr Franck Ruimy, Director, born on February 6th, 1971 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 25, Knightsbridge, London SW1X 7RZ, United Kingdom, here represented by Mrs Sylvie Lexa, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties declare that they are the sole partners («Extraordinary General Meeting») of PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number 103.190, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on September 17, 2004, published on November 29, 2004 in the Mémorial C, number 1220, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary, on the 16th day of May 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 24th day of August 2006, number 1604 (the «Company»), have required the undersigned notary to state the following resolutions:

Resolutions

The partners decide to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad».

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing persons, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ely Michel Ruimy, administrateur de sociétés, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 121, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, France, ici représenté par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2.- Monsieur David Smith, administrateur de sociétés, né le 4 mai 1940 à New York (USA), demeurant au 51, Chester Square, Londres, SW1W 9EA, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sylvie Lexa, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

3.- Monsieur Franck Ruimy, administrateur de sociétés, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, Londres, SW1X 7RZ, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Sylvie Lexa, prénommée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

Lesquels comparants déclarent agir en leur qualité de seuls associés (les «Associés») de PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.190, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg) du 17 septembre 2004, publié le 29 novembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1220.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 24 août 2006 numéro 1604, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Résolutions

Les associés décident de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1717 Luxembourg, rue 8-10 Mathias Hardt au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2006, vol. 155S, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

(123366.3/202/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

PRAEDIUM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 103.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2006.

P. Bettingen.

(123367.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

THADDEUS INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 80.009.

Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

Le seul gérant décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122516.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

112030

QMAGIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 116.855.

—
Extrait du texte des résolutions du 16 octobre 2006

L'actionnaire décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 116.396.

—
Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE, S.à r.l., en date du 24 octobre 2006 que le siège social de DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE, S.à r.l., a été transféré du 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

Pour DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE, S.à r.l.
R. Villalobos
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122530.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

ANSEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 24.267.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 16 octobre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 16 octobre 2006.

Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2006, réf. LSO-BV06176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(122532.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2006.

AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.
R. C. Luxembourg B 97.945.

—
In the year two thousand and four, on the thirty-first of August, at 2:30 p.m.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 85.076,

here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leiden, The Netherlands, on 31 August 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 97.945, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations of 28 January 2004, number 112. The articles of incorporation were last modified by a notarial deed of the undersigned notary on 18 March 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its current amount of one hundred fifty-four million three hundred eighty-eight thousand five hundred fifty Euro (EUR 154,388,550.-) up to one hundred fifty-six million two hundred ninety thousand four hundred Euro (EUR 156,290,400.-) through the issue of seventy-six thousand seventy-four (76,074) shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, for a total value of one million nine hundred one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,901,850.-).

The new shares have been subscribed by AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Rijnland, under number 28099309.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of two hundred thirty-four thousand three hundred ninety-five (234,395) shares, with a total fair market value of nine million five hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 9,539,000.-), of AVERY DENNISON COORDINATION CENTER BVBA, a company governed by the laws of Belgium, having its registered office at Tieblokkenlaan 1, 2300 Turnhout, Belgium, registered with the trade and companies register in Belgium under number 56.099.

As a consequence of such contribution, 76.02% of the share capital of the latter company is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of nine million five hundred thirty-nine thousand Euro (EUR 9,539,000.-) consists of one million nine hundred one thousand eight hundred fifty Euro (EUR 1,901,850.-) allocated to the share capital and seven million six hundred thirty-seven thousand one hundred fifty Euro (EUR 7,637,150.-) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred fifty-six million two hundred ninety thousand four hundred Euro (EUR 156,290,400.-), represented by six million two hundred fifty-one thousand six hundred sixteen (6,251,616) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the shares to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un août, à 14:30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85.076,

ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leiden, Pays-Bas, le 31 août 2004. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 97.945, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 janvier 2004, numéro 112. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 18 mars 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de cent cinquante-quatre millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 154.388.550,-) pour le porter à cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 156.290.400,-) par l'émission de soixante-seize mille soixante-

quatorze (76.074) parts sociales nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour une valeur totale d'un million neuf cent un mille huit cent cinquante euros (EUR 1.901.850,-).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas, inscrite à la Chambre du Commerce et des Industries pour Rijnland, sous le numéro 28099309.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en deux cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze (234.395) parts sociales, ayant une valeur de marché de neuf millions cinq cent trente-neuf mille euros (EUR 9.539.000,-), de AVERY DENNISON COORDINATION CENTER BVBA, une société régie par les lois belges, ayant son siège social au Tieblokkenlaan 1, 2300 Turnhout, Belgique, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Belgique sous le numéro 56.099.

A la suite de cet apport, 76,02% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de neuf millions cinq cent trente-neuf mille euros (EUR 9.539.000,-) consiste en un million neuf cent un mille huit cent cinquante euros (EUR 1.901.850,-) alloués au capital social et en sept millions six cent trente-sept mille cent cinquante euros (EUR 7.637.150,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-dix mille quatre cents euros (EUR 156.290.400,-), représentée par six millions deux cent cinquante et un mille six cent seize (6.251.616) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des parts sociales de la Société Française à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 97, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J. Elvinger.

(123295.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 97.945.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 35016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

J. Elvinger.

(123297.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.